



Livret d'**ACCUEIL** des bénévoles dans l'association

Bienvenue dans notre association !

UN LIVRET D'ACCUEIL, pour quoi faire ?

L'accueil d'un-e nouveau-elle bénévole dans une association est **un moment clé**, aussi bien pour le-la bénévole accueilli-e que pour l'association qui accueille.

Pour que cette rencontre se passe au mieux, elle doit être préparée par l'association.

Le-la bénévole doit se sentir attendu-e et **obtenir l'ensemble des informations** essentielles sur l'association, de façon claire et concise.

Le livret d'accueil est un outil qui rassemble les informations essentielles à la bonne compréhension de l'objet et du fonctionnement de l'association.

Les associations sont invitées à le compléter, se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.

Le livret est composé de 4 parties qui peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres :

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

son histoire, son objet tel que défini dans les statuts

2. LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

3. LE PARCOURS PERSONNEL DU BÉNÉVOLE

4. LA VIE ASSOCIATIVE DANS LE GRAND EST

Quelques chiffres clés pour comprendre la place des associations dans la Région.



Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.



Avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 28 juin 2022

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association. Son engagement est libre.

Le mot de bienvenue





1

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

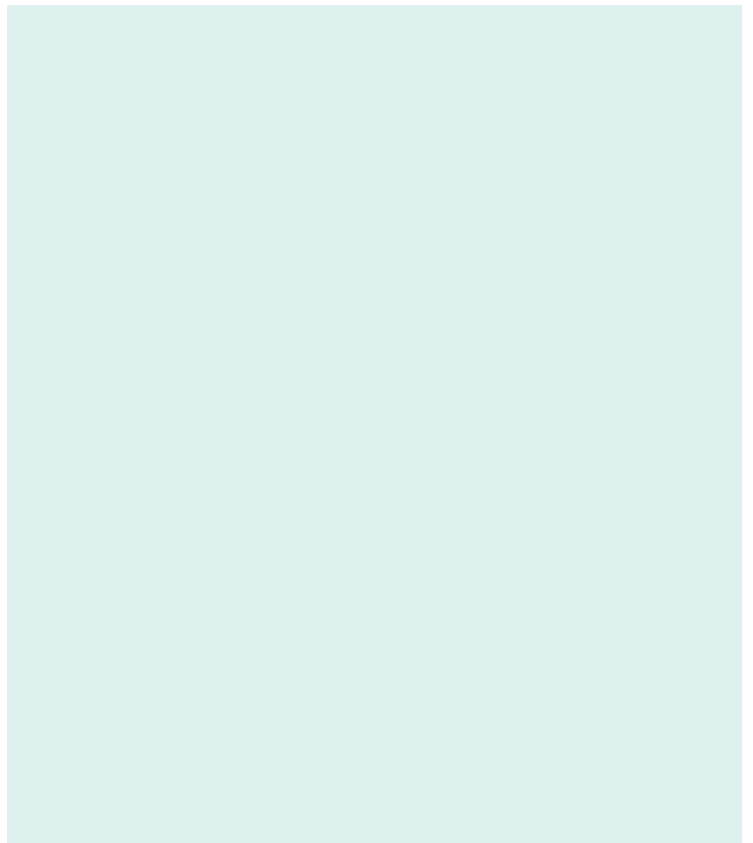
En quelques mots...



Pour en savoir plus, consultez les statuts

 VALEURS 

 HISTOIRE 





2

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Qui fait quoi ?



≡ INSTANCES DE GOUVERNANCE ≡

≡ ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION ≡



Pour en savoir plus, consultez le rapport d'activités

≡ COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION ≡

 Adresse :

 Email :

 Réseaux sociaux :

 Site Web :

≡ CONTACTS ≡

≡ DOCUMENTS REMIS ≡



Liste indicative

(statuts, règlement intérieur, bulletin d'adhésion, dépliant de présentation, rapport d'activités, charte d'engagement, fiche de mission, trombinoscope... et tout autre document utile)



3

PARCOURS DU BÉNÉVOLE

L'association s'engage

EN MATIÈRE D'INFORMATION

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans une convention d'engagement,

EN MATIÈRE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

EN MATIÈRE DE COUVERTURE ASSURANTIELLE

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Le bénévole s'engage

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ;

il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la Charte du bénévolat

Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

<https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques>

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/guide_benevolat_2024-2025.pdf

Parcours du bénévole

→ Date d'arrivée :

≡ MISSIONS ≡

≡ MATÉRIEL ≡
mis à disposition

≡ RÉFÉRENT·E(S) ≡



≡ AUTRES INFORMATIONS ≡

≡ FORMATIONS proposées par l'association ≡

À son arrivée dans l'association et tout au long de son engagement, le-la bénévole peut ressentir le besoin d'être accompagné-e pour exercer au mieux ses missions.

Diverses formations sont à sa disposition pour développer ses compétences et sécuriser son engagement. Celles-ci peuvent être proposées au sein même de l'association, ou par d'autres structures.

≡ MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ≡

Les Mouvements associatifs d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, avec le soutien de la Région Grand Est, proposent des modules de montée en compétences gratuits à destination exclusive des bénévoles associatifs du Grand Est, quel que soit le secteur d'activité de l'association.

Sur ce portail, sont présentés les modules en présentiel, parfois en ligne, via le moteur de recherche (lieu et catégorie), et/ou la cartographie.

Les intervenants sont des professionnels du secteur associatif, experts dans leur domaine et connaisseurs des territoires comme des réalités associatives.



Informations et inscriptions :

<https://www.lemouvementassociatif-grandest.org/fr/formations.html>

Valorisation du bénévolat

Valoriser son expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de ses projets personnels et professionnels. **Les compétences développées grâce à son implication au sein de l'association peuvent être un atout pour ses recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.**

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le compte d'engagement citoyen (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte formation. Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur.

L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée.

Consulter Mon compte formation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>

Le CEC

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0>

Le congé d'engagement

<https://www.associations.gouv.fr/les-conges-et-autorisations-dabsence-en-faveur-de-lengagement-benevole>

LA VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...) **La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.**

Auto-évaluer ses compétences

<https://www.vaebenevole.associations.gouv.fr/mes-competences-evaluees/>

LE PASSEPORT BÉNÉVOLE

Le Passeport Bénévole proposé par France Bénévolat est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.

Pour en savoir plus :

<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

Il existe d'autres passeports à découvrir sur

https://www.associations.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/guide_benevolat_2024-2025.pdf

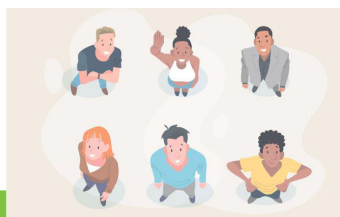


Le dispositif GUID'ASSO



Guid'Asso
Grand Est

Guid'Asso vous simplifie la vie associative



Guid'asso est le réseau d'appui à la vie associative, copiloté par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et le Mouvement associatif Grand Est.

Chaque association employeuse ou non, même la plus petite, sur n'importe quel territoire, peut ainsi trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions.

Vous êtes une association, un-e bénévole, un-e créateurice ou gestionnaire d'association, vous avez une question sur la vie associative, vous recherchez un service, une expertise à proximité, **des points d'appui sont à votre écoute près de chez vous.**

→ Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs départementaux :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/guid-asso-une-nouvelle-dynamique-pour-accompagner-les-associations-locales-125783>



Guid'Asso
Orientation



Guid'Asso
Information



Guid'Asso
Accompagnement généraliste

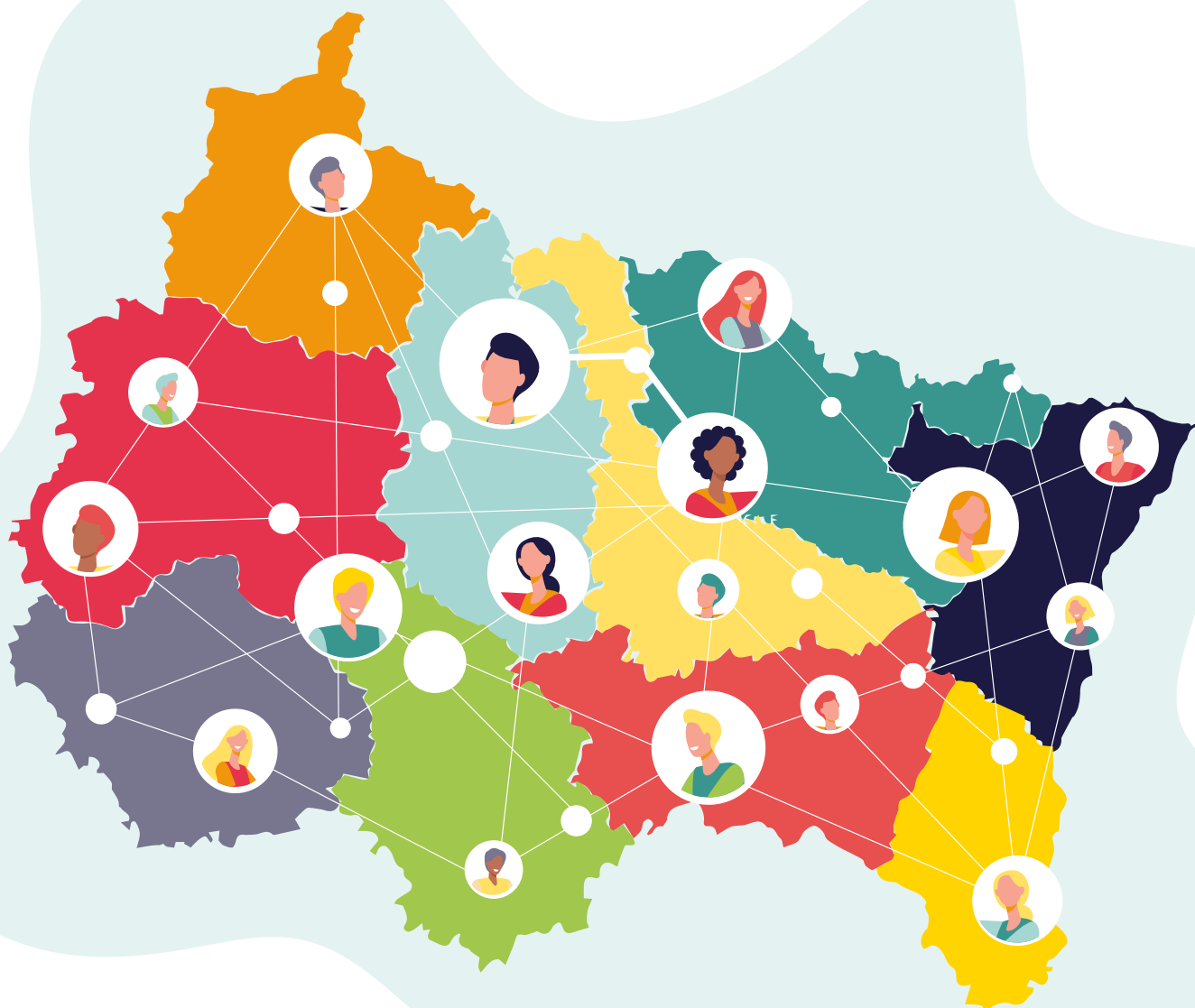


Guid'Asso
Accompagnement spécialiste



Guid'Asso
DLA

Notes



4

LA VIE ASSOCIATIVE EN GRAND EST

Données sur le secteur associatif

L'économie sociale et solidaire

Les associations font partie de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Leurs modes de gestion sont démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : **le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.**

Avec ses 20 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés, le monde associatif est une des forces vives les plus puissantes de notre pays. Sur tous les fronts, sur l'ensemble des territoires et à l'international, au plus près des besoins, les associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général.

Actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, génèrent de l'activité, impulsent des projets. Organisées en réseaux, fédérations, unions aux différents échelons territoriaux, elles sont des interlocuteurs des pouvoirs publics.

source : www.lemouvementassociatif.org

Les associations en Région Grand Est

Entre **110 et 115 000 ASSOCIATIONS**

Près de **11 000 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES**

Près de **159 000 SALARIÉS**

10 % DE L'EMPLOI PRIVÉ

4 MILLIARDS D'€
de masse salariale associative

Entre **1 100 000 et 1 160 000**
dont **460 000 à 480 000 BÉNÉVOLES**
intervenant chaque semaine.
(*au moins 1 passage chaque semaine).



Source : ASSOCIATIONS EN RÉGION,
Repères et chiffres clés 2025 :
https://recherches-solidarites.org/dans-les-regions/#Grand_Est



Force vive de notre pays, les associations jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale.

Elles s'engagent, agissent et innovent

de manière concrète, au quotidien et au plus près des besoins.

Elles animent les territoires, créent du lien, promeuvent une citoyenneté active et contribuent au dynamisme économique.



Ce livret d'accueil - édition 2025 - a été conçu par Alsace Mouvement associatif avec le soutien de la Région Grand Est et l'appui de France Bénévolat Bas-Rhin, Vélo Station et Cadence, pôle musical régional.

Une première version du livret avait été conçue en 2018 par Alsace Mouvement associatif, avec l'appui de la Maison des associations de Strasbourg, du collectif Humanis, de l'AGF, de Vélo Station et France bénévolat Bas-Rhin. En 2023, nous avons souhaité en revoir l'architecture pour le rendre plus facile d'utilisation.

